

NATIONS UNIES
COMMISSION ECONOMIQUE
POUR L'AMERIQUE LATINE
ET LES CARAIBES - CEPALC



Distr.
GENERALE
LC/G.1945
16 décembre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL: ESPAGNOL

**REUNION DES REPRESENTANTS DES PAYS MEMBRES DE LA CEPALC AUPRES DES
NATIONS UNIES VISANT A PRENDRE CONNAISSANCE DU RAPPORT
DE LA REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL SPECIAL**

(New York, 25 octobre 1996)

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphe</u>	<u>Page</u>
1. Texte portant autorisation	1	1
2. Lieu et date de la réunion	2	1
3. Participants	3	1
4. Déroulement des travaux	4-25	1

1. Texte portant autorisation

1. Cette réunion a été convoquée par l'Ambassadeur du Costa Rica auprès des Nations Unies, M. Fernando Berrocal Soto, en sa qualité de représentant du pays occupant actuellement la présidence de la CEPALC, et conformément aux décisions émanées de la première réunion du Groupe de travail spécial créé aux termes de la résolution 553(XXVI) de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Elle avait pour but de prendre connaissance de la version définitive du rapport de la réunion tenue à Santiago du Chili, du 29 au 31 juillet 1996.

2. Lieu et date de la réunion

2. La réunion a été tenue le 25 octobre 1996, au siège de l'Organisation des Nations Unies à New York.

3. Participants

3. Etaient représentés à cette réunion les Etats membres de la CEPALC ci-après: Argentine, Bahamas, Bolivie, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, El Salvador, Etats-Unis d'Amérique, France, Guatemala, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Pays-Bas, Pérou, Royaume-Uni, Suriname, Trinité-et-Tobago, Uruguay et Venezuela.

4. Déroulement des travaux

4. Les premiers orateurs ont été l'Ambassadeur Berrocal Soto, M. Melvin Sáenz Biolly, premier Ambassadeur suppléant du Costa Rica auprès des Nations Unies et Président du Groupe de travail spécial, et M. Gert Rosenthal, Secrétaire exécutif de la CEPALC.

5. M. Sáenz Biolly a brièvement fait référence à l'accord adopté dans la résolution 553(XXVI), au cours de la vingt-sixième session de la Commission, quant à la création d'un Groupe de travail spécial, ouvert à tous les pays membres et ayant pour mandat de définir, en consultation avec le Secrétaire exécutif de la CEPALC, les priorités du programme de travail et de proposer à la Commission des orientations stratégiques pour ses activités futures, compte tenu des priorités de développement de l'Amérique latine et des Caraïbes, ainsi que des difficultés budgétaires que connaît actuellement l'Organisation des Nations Unies.

6. Il a expliqué que le Groupe de travail spécial s'était réuni du 29 au 31 juillet 1996, au siège de la CEPALC à Santiago du Chili et que des représentants de 32 pays membres et de deux membres associés avaient assisté à cette réunion. Les participants ont entrepris de hiérarchiser les priorités dans le

programme de travail de la CEPALC pour la période biennale 1998-1999, dans le contexte élargi de la réforme de l'Organisation des Nations Unies et à la lumière des répercussions qu'un tel processus peut entraîner pour la Commission. Il a ensuite rappelé que le Groupe de travail spécial l'avait chargé, en sa qualité de Président, et conjointement avec le Secrétaire exécutif de présenter le rapport émané de cette réunion aux délégations des pays membres de la CEPALC représentés au siège des Nations Unies afin, d'une part, de faciliter l'articulation entre l'exercice d'élaboration du programme de travail et les aspects budgétaires et, d'autre part, de fournir aux délégations l'information requise avant la réalisation de la session de fond du Conseil économique et social.

7. L'Ambassadeur Fernando Berrocal a ensuite souligné l'importance de la CEPALC pour les pays d'Amérique latine et des Caraïbes et son apport significatif à la pensée économique de la région. Il s'est félicité de pouvoir présider cette brève réunion convoquée pour divulguer les résultats du travail effectué par le Groupe spécial. Il s'agissait là d'une nouvelle modalité de collaboration entre les Etats membres et le secrétariat dans la définition des priorités et des stratégies de la CEPALC qui mettait en relief la volonté du secrétariat de travailler conjointement avec les Etats membres. Pour conclure, il a signalé que les résultats des travaux menés par le Groupe spécial sont contenus dans le document LC/G.1942 du 10 septembre 1996, lequel a été transmis à tous les gouvernements des Etats membres de la CEPALC et à leurs missions respectives à New York.

8. Le Secrétaire exécutif de la CEPALC a ensuite présenté le rapport du Groupe de travail spécial aux participants. Il a d'abord signalé que la Commission elle-même s'était donnée cette tâche et que la singularité de cette nouvelle instance résidait dans le fait qu'elle offrait au secrétariat et aux gouvernements des Etats membres l'occasion de se consulter afin d'adapter leur programme de travail à l'évolution des circonstances. Le contenu et la portée ainsi que la hiérarchisation du programme de travail constituaient certainement un des principaux aspects de la réforme de l'Organisation des Nations Unies. Une coordination permanente entre le secrétariat et les gouvernements des Etats membres s'avérait dès lors nécessaire.

9. Il a ajouté que le rapport de la première réunion du Groupe de travail spécial était très significatif et que cette nouvelle instance avait pleinement fait la preuve de son utilité. Elle avait non seulement permis l'adoption de décisions concertées sur les priorités du programme de travail de la CEPALC pour la période biennale 1998-1999 mais aussi favorisé l'articulation entre la programmation des activités et la préparation du budget. Au-delà des décisions ponctuelles, le dialogue engagé à Santiago constituait l'amorce d'une modalité de travail extrêmement constructive qui visait à renforcer la pertinence, l'efficacité et l'efficience de la CEPALC.

10. Le Secrétaire exécutif a souligné que le programme de travail de la Commission devait passer le "test de la pertinence", à savoir qu'il devait non seulement refléter les éléments jugés importants par le secrétariat, ou les principaux soucis des gouvernements, mais aussi cristalliser la pensée commune des Etats membres et du secrétariat. La requête des ressources nécessaires à la mise en oeuvre du programme de travail devait être fondée sur des critères adéquats. Les gouvernements comprenaient parfaitement que les activités définies comme prioritaires dans le programme n'étaient pas nécessairement considérées comme telles dans chacun des Etats membres. Il s'agissait donc de parvenir au meilleur degré possible de consensus. Jusqu'à présent, les programmes de travail étaient adoptés à l'issue de réunions qui duraient de trois à quatre heures et ne faisaient pas l'objet d'un dialogue en profondeur entre les Etats membres et le secrétariat, sans préjudice des consultations que ce dernier effectuait au préalable à l'échelon de chaque pays. Au cours de la première réunion du Groupe de travail spécial, les représentants des gouvernements et du secrétariat ont discuté, pendant trois jours, chaque activité et produit de la CEPALC

pour finalement retenir, de façon consensuelle, les éléments considérés absolument pertinents. Bien que le débat se poursuive, cet exercice avait répondu aux directives de l'Assemblée générale, à savoir faire davantage avec moins de ressources, d'une manière plus efficace et dans des domaines soigneusement sélectionnés.

11. Le Secrétaire exécutif a dégagé de cet exercice les conclusions suivantes: i) le rapport du Groupe de travail spécial ne doit pas être considéré comme un produit fini mais comme un pas décisif sur la voie d'un objectif plus vaste; ii) la méthodologie de travail du Groupe s'est avérée très productive, non seulement pour le secrétariat mais aussi pour les pays membres, que ce soit sur le plan individuel ou entre eux. Chaque fois que se présentaient des divergences, le secrétariat s'est efforcé de favoriser le consensus. Les travaux menés durant la réunion, qui fut l'antithèse d'un exercice rituel, avaient fortement contribué à la consolidation d'une instance collective chargée de fixer les priorités; iii) il fallait améliorer le système de programmation des Nations Unies et sa codification de façon à pouvoir mieux quantifier et mesurer la mise en oeuvre des programmes.

12. Le Secrétaire exécutif a ensuite expliqué les quatre catégories de priorité relative en fonction desquelles avaient été classifiées les activités du programme de travail, et la façon dont ce processus allait se refléter dans le programme révisé. La catégorie "A" regroupe les activités considérées indispensables, à savoir 10 p.100 du nombre total; la catégorie "D" correspond aux activités qui, dans la pratique, ne pourraient être menées à bien (5 p.100), à moins que les ressources suspendues au cours de la période biennale 1996-1997 ne soient restituées pour l'exercice 1998-1999; les deux autres catégories "B" et "C" comprennent les activités présentant une priorité relative intermédiaire (respectivement, 75 et 10 p.100 du nombre total).

13. Il a finalement signalé que le secrétariat ne considérait pas le rapport en question comme définitif, mais au contraire comme faisant partie d'un processus en pleine évolution, grâce auquel la Commission avait amorcé une nouvelle méthodologie de travail. Le but de cette réunion n'était pas de d'analyser le document mais d'en faire connaître le contenu et la façon dont les priorités avaient été établies. Pour conclure, il a affirmé que la CEPALC continuerait de préparer l'exercice budgétaire pour la période biennale 1998-1999 et qu'une nouvelle réunion du Groupe de travail serait convoquée en temps opportun, si possible au siège des Nations Unies afin de favoriser la participation des pays des Caraïbes pour qui il était difficile de se faire représenter à Santiago du Chili.

14. Plusieurs délégations sont ensuite intervenues. Certains représentants ont affirmé que la réunion du Groupe de travail spécial avait été extrêmement utile et qu'elle avait été l'occasion d'amorcer un dialogue sur des thèmes de fond.

15. Une délégation a fait ressortir l'importance du développement à l'échelon régional et a souligné le caractère opportun de la priorité accordée, dans le programme de travail, aux activités de soutien du régionalisme ouvert dans le contexte des processus d'intégration actuellement en cours dans la région, en particulier le Mercosur, l'Accord de libre-échange pour l'Amérique du Nord (Alena) et la Zone de libre-échange des Amériques, rendant ainsi indispensable le rôle de la CEPALC en tant qu'organisme indépendant.

16. D'autres représentants ont signalé que la réforme des Nations Unies s'inscrivait dans le cadre de relations internationales changeantes qui exigeaient, notamment, une plus grande austérité sur le plan des dépenses publiques. Sans prétendre assimiler cette réforme à un simple encadrement budgétaire, ils ont affirmé qu'il fallait faire preuve d'une plus grande efficacité dans l'utilisation des ressources disponibles.

17. Un représentant a fait remarquer que, bien que l'importance des commissions régionales ait été réaffirmée récemment par l'Assemblée générale dans sa résolution 50/227, nul n'ignorait que certains pays mettaient en doute leur utilité et que la question réapparaissait fréquemment dans les débats concernant la réforme des Nations Unies.

18. Une autre délégation a affirmé que l'apport intellectuel des commissions régionales était important dans le suivi du Programme d'action adopté à Beijing en ce qui concerne la condition de la femme et a demandé si cette activité était dûment prévue dans le programme de travail.

19. Un représentant a posé la question de savoir si le secrétariat reconnaissait implicitement la nécessité de réduire le nombre de ses activités en fonction des nouvelles contraintes budgétaires. A cet égard, il a ajouté que son gouvernement n'était pas d'accord avec la possibilité de réduire le montant des contributions budgétaires versées aux commissions régionales. Il a également fait part de ses doutes quant à l'incidence de la réforme sur la CEPALC par rapport à ses effets sur les autres commissions régionales.

20. Répondant aux deux dernières questions, le Secrétaire exécutif a signalé que la CEPALC prévoyait de participer aux activités de suivi du Programme d'action de Beijing et qu'il était notamment prévu d'organiser une réunion régionale dans ce domaine fin 1997. Quant à la deuxième question, il partageait l'opinion selon laquelle on ne pouvait assimiler la "réforme" à une contraction (downsizing) du secrétariat. Il a cependant rappelé qu'en 1996, le secrétariat avait déjà, dans la pratique, travaillé avec un volume de ressources nettement inférieur à celui qui était initialement prévu dans le projet soumis au siège de l'Organisation en 1995. C'est pourquoi cet exercice avait pour but d'accroître la pertinence, l'efficacité et l'efficacités des activités de la CEPALC, afin de tirer le meilleur parti possible, en termes de génération de produits utiles, des ressources mises à sa disposition, quel qu'en soit le montant.

21. En ce qui concerne les effets du processus de réforme sur d'autres commissions régionales, il a manifesté ne pas être en mesure d'établir des comparaisons, n'étant pas au courant de leurs expériences; il savait néanmoins que la Commission économique pour l'Afrique était en plein processus de réforme et que la Commission économique pour l'Europe avait entrepris un exercice de hiérarchisation des priorités, similaire à celui amorcé au sein de la CEPALC. D'une manière générale, il était au courant des processus de rationalisation des activités de toutes les Commissions et l'avance de la CEPALC dans ce domaine était certainement due au fait que les premières mesures y avaient été adoptées il y a plusieurs années, bien avant que ne se déclenche la crise financière actuelle.

22. A une question relative à l'état actuel du Plan à moyen terme, le Secrétaire exécutif a répondu que la proposition du secrétariat sur ce Plan avait, semble-t-il, été favorablement accueillie au sein des différentes instances du siège de l'Organisation. Quant à la prochaine réunion du Groupe de travail spécial, il a indiqué que celle-ci serait tenue en temps opportun et avec la périodicité nécessaire pour assurer le suivi du processus, probablement au cours du dernier trimestre de 1997.

23. Une délégation ayant manifesté son souci quant au processus de réforme des Nations Unies, le Secrétaire exécutif a souligné que la CEPALC avait l'avantage de posséder une identité institutionnelle bien définie, d'être très proche de ses Etats membres et d'avoir un espace de travail parfaitement délimité, outre ses avantages comparatifs au sein et en dehors du système des Nations Unies. De tels actifs institutionnels facilitaient le processus d'adaptation de la CEPALC à l'évolution des circonstances.

24. Répondant à une dernière question, il a affirmé ne pas concorder avec la teneur du document Our Global Neighbourhood où l'importance des commissions régionales était remise en question. Il estimait, quant à lui, que les Nations Unies avaient besoin d'une instance régionale permettant d'harmoniser régionalisme et multilatéralisme. Dans le cas contraire, le régionalisme pourrait conduire à un morcellement du monde en groupements fermés. Les commissions constituaient également le mécanisme idéal pour exprimer les prises de position régionales au sein des instances mondiales et faire connaître les problèmes mondiaux à l'échelon régional. Tous ces éléments, sans mentionner le fait qu'il est plus facile, pour les Nations Unies, de fonctionner dans les régions qu'à partir d'un siège central, confirmaient, à son sens, l'indéniable utilité des commissions. Déterminer si leur potentiel était pleinement mis à profit était une toute autre question.

25. Pour conclure, le Secrétaire exécutif a remercié tous les délégués, venus en grand nombre, et a manifesté sa reconnaissance à l'Ambassadeur du Costa Rica auprès des Nations Unies pour le rôle joué par le représentant de son pays en sa qualité de Président du Groupe de travail spécial. L'Ambassadeur Fernando Berrocal a, lui aussi, remercié tous les participants de leur présence à cette réunion.